

TOURNAI

État civil du
11 au 17 décembre

Naissances

Duret Mélyla, Tournai; Lebaillly Nolan, Brunehaut; Salvo Ezio, Colfontaine; Frédéric Gabriel, Péruwelz; Leroy Marain Célya, Rumes; Vandepoortael Druart Wyatt, Mouscron; Tahmasebi Soleymannlou Mélody, Tournai; De Meulemeester Samy, Tournai; Caelen Mila, Tournai; Li Aichen, Tournai; Depoortere Eowynne, Estaimpuis; Picron Youssef, Bernissart; Clément Martin, Tournai; Bargibant Rosie, Leuze; Dupuis Ninon, Rumes; Vangeneberg Owen, Tournai; Gyselincq Hespel Tim, Pecq; Dambre Héloïse, Tournai; Kemeni Wambapo Felixia, Tournai; Essombe Choquet Leyna, Tournai.

Décès

Deroubaix Bernard, époux de Delhaie Francine, 70 ans, Tournai; Frens Philippe, époux de Vanrokeghem Suzanne, 71 ans, Tournai; Dumasy Claude, époux de Nnomo Veronique, 71 ans, Tournai; Bertrand Henri, 76 ans, Tournai; Fontaine Georgette, veuve de Hautem Henri, 90 ans, Tournai; Colin Elie, époux de Gossart Noële, 82 ans, Tournai; Nolf Christian, époux de Boudart Geneviève, 67 ans, Tournai; Daignez Josiane, 82 ans, Tournai; Alglave Georgette, veuve de Ernaelsteen Maurice, 93 ans, Tournai; Tondreau José, 68 ans, Péruwelz; Vion Jeanne, épouse de Macou François, 87 ans, Tournai; Millet Albert, veuf de Van Hoyo Maria, 74 ans, Péruwelz; Balasse Alain, époux de Payen Pascale, 62 ans, à Beloeil; Harlant Mady, veuve de Walgraeve Lucien, 90 ans, Tournai; Loriaux Jean, 72 ans, Tournai; Philippo Marie-Agnès, épouse de Moyaert Georges, 86 ans, Tournai; Simon Jean, veuf de Simon Mariette, 97 ans, Tournai; Vermeulen Estelle, épouse de Vandenbulcke Jean, 83 ans, Tournai; Serafin Adrien, époux de Wyplata Virginie, 29 ans, La Madeleine (F); Monnier Raymond, époux de Tilleul Josiane, 80 ans, Tournai; Decancq Bernadette, veuve de Leblon André, 85 ans, Tournai; Nasdrovsky Paul, 69 ans, Tournai; Prignon Pierre, veuf de Morival Ghislaine, 80 ans, Péruwelz; Delonville Octavie, veuve de Motte Charles, 94 ans, Tournai; Vallee Julien, 69 ans, Tournai; Mouquet Pierre, époux de Piot Geneviève, 96 ans, Bron (F); Hella Christine, 61 ans, Tournai; Leclercq René, veuf de Fourmy Marie-Henriette, 93 ans, Tournai; Samijn Raphaël, époux de Serlet Christa, 75 ans, Celles; Clément Albertine, veuve de Billouez Fredy, 73 ans, Tournai; Bouvier Léon, veuf de De France Jeanne, 95 ans, Tournai; Tricot Marcel, 89 ans, Tournai; Rommens Jacques, époux de Hannotte Ginette, 88 ans, Tournai; Baert Guy, époux de Hustache Nadine, 67 ans, Ellezelles; Desmont Jacques, époux de Dumont Marie-Joséphine, 78 ans, Frasnes-lez-Anvaing; Frémat Laurette, veuve de Coudou Marcel, 86 ans, Tournai; Warocquier Suzanne, veuve de Beaumez Auguste, 93 ans, Tournai; Buczynski Jacqueline, veuve de Duc Jacques, 79 ans, Péruwelz; Delzenne Daniel, 59 ans, Tournai. ■

◆ BELOEIL

Le budget au conseil

Ce mercredi soir à 19 h, au sein de l'ancienne maison communale de Basèdes, les élus se pencheront sur le budget communal ainsi que celui du CPAS. On évoquera également les subventions octroyées aux associations pour 2018 ainsi que le réaménagement de la liaison paysagère (phase 2).

LEUZE-EN-HAINAUT

Le budget mis à mal par un imprévu

Plus de 163 000 € de dotation supplémentaire pour la zone de secours, le coup est rude pour la Ville qui a décidé d'aller en recours.

● Pierre-Laurent CUVELIER

La soupe à la grimace. En découvrant la nouvelle clé de répartition fixée par le gouverneur, qui s'est surtout basé sur le critère de la population, les autorités leuZOises ont pris un fameux coup sur la tête.

Alors que le budget 2018 était ficelé, la Commune a appris qu'elle allait devoir déboursier 163 000 € de plus en faveur de la zone de secours. Une hausse de 15 % pour 2018, faisant passer la dotation de 535 786 € à 608 885 €, qui va bien au-delà de l'indexation (5 %) initialement prévue au budget.

« Cela nous met dans une situation difficile par rapport à nos prévisions, d'autant que l'on a un petit boni à l'exercice propre de 15 000 € », commente le bourgmestre Christian Brotcorne.

Sachant que l'examen du budget, de l'ordre de 17 millions €, était au menu du conseil communal de mardi soir, le collège a pris l'option de maintenir le cap, sans reporter le point. « Mais nous savons bien qu'il faudra faire des efforts au cours de l'année 2018. Il est à espérer que notre compte 2017 dégage un résultat positif afin de pouvoir intégrer dans une modification budgétaire ».

Pour protester contre la décision du gouverneur de la Province, qui entraîne bien des disparités en Wallonie picarde, la Ville de Leuze a décidé d'introduire un recours. Elle devrait être imitée par cinq autres commu-



La nouvelle clé de répartition imposée par le gouverneur, une bien mauvaise surprise pour les autorités locales.

nes affectées par cette majoration de la dotation à la zone de secours.

« La proposition soumise aux élus du conseil ne met en péril ni le budget ni le fonctionnement de la zone. On ne joue donc pas avec la sécurité des citoyens et des intervenants », assure le maieur, qui plaiderait plutôt pour un lissage de cette indexation dans le temps.

La taxe sur les chiens supprimée

Nonobstant cette mauvaise surprise, qui vient mettre à mal les finances leuZOises, il n'a pas été simple d'aboutir à l'équilibre budgétaire en dépit d'une bonne situation financière : le résultat général dégageant un boni de 1 470 915 €.

L'une des explications vient de l'augmentation substantielle de la dotation communale attribuée au CPAS (+ 338 781 €), soit 2 746 281 € pour 2018.

Mais ce qui est surtout in-

terpellant, font remarquer Dominique Jadot, l'échevin des Finances, et Christian Brotcorne, c'est l'évolution des dépenses de transfert qui représentent 6 709 566 € (+8,6 %).

« C'est quand même extraordinaire de constater que tout ce que la Commune consent financièrement pour des organes "extérieurs" (CPAS, zone de secours, police...) dépasse le coût du personnel (6 173 610 €, en légère diminution) ».

Si la fiscalité reste à son niveau actuel (8,8 % à l'IPP et 2950 centimes additionnels au précompte immobilier), le collège a jugé opportun de supprimer la taxe forfaitaire sur la détention de chiens.

Leuze était l'une des dernières entités à encore appliquer cette taxe totalement désuète. « Son rendement était peu intéressant : 6 000 € par an. Cet impôt nous coûtait à la limite plus cher à l'enrôlement que les bénéfices que cela nous rapportait. » ■

Au secours du CPAS

Le CPAS, qui avait au départ solidité 900 000 € de part communal complémentaire, a dû se serrer la ceinture. Au terme d'une réunion de concertation, l'intervention de la Ville a pu être limitée à 338 781 € alors qu'en 2017, la dotation avait diminué.

Comment expliquer cette majoration dans un budget de près de 12 millions € ?

« Elle est consécutive aux dépenses relatives à la cotisation de responsabilisation (pensions), qui n'avait pas été inscrite au budget 2017. La charge est énorme puisqu'en 2020, elle devrait doubler pour atteindre les 813 000 €. Je ne sais pas comment on va trouver une telle somme ! De plus, il y a le remboursement des emprunts résultant de la mise aux normes et de l'extension du home Destrebecq. Et ce même si des économies d'échelle sont attendues avec la fusion de nos homes », précise Lucien Rawart, le président du CPAS.

Contrairement à d'autres villes de Wallonie picarde, l'impact financier est davantage lié à la politique d'investissements du CPAS qu'à la problématique de l'aide sociale (stabilité des RIS et taux de chômage en baisse). Pour donner un peu d'air à l'institution, qui va bâtir une nouvelle crèche, la vente du site du Manoir (1 290 000 €) est évidemment cruciale.

Investissements : du lourd

Jamais la majorité actuelle n'avait budgété un montant aussi élevé dans son programme d'investissements : 10 millions € à l'extraordinaire.

Parmi les grands postes figurent la réfection des bâtiments de culte (2,3 millions € pour la Collégiale, les églises de Chapelle-à-Oie et Grandmetz), la mise en œuvre de la phase 3 de la LeuzArena (1 864 000 €), le

plan voiries (1 129 772 €) et la création d'une maison inter-villageoise à Tourpes (900 000 € dont 578 000 € de subsides).

On y retrouve aussi des crédits (700 000 €) pour la réalisation du RAVeL, le remplacement du parc d'horodateurs (150 000 €) ainsi que la réhabilitation du pavillon du Coron (675 000 €).

Pour ce qui est de la balise

autorisée par la circulaire en matière d'investissements (180 € par habitant et par an), la Commune a décidé de la porter à près du double (357 €).

Un risque ? « Nous avons les capacités financières pour le faire, notamment sur fonds propres. Lors des années antérieures, nous n'avons pas utilisé l'ensemble de nos disponibilités financières. On verra bien, la décision appartient à la tutelle ». ■ P.-I.C.